

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

Le groupe Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, SAMIR LABIDI et Abderrazak GABSI.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2012	2011
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	386 390	237 493
Créances sur les établissements bancaires	5.2	95 485	140 994
Créances sur la clientèle	5.3	6 282 766	5 843 831
Portefeuille commercial	5.4	775 010	827 460
Portefeuille d'investissement	5.5	383 715	306 236
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	35 814	23 712
Valeurs immobilisées	5.7	61 791	60 281
Autres actifs	5.8	340 860	294 632
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		12	17
TOTAL ACTIF		8 361 843	7 734 656
PASSIF			
Banque centrale, CCP		1 098 316	899 203
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	204 190	84 061
Dépôts de la clientèle	5.10	5 157 306	4 834 855
Emprunts et ressources spéciales	5.11	446 406	459 429
Autres passifs	5.12	334 251	300 123
TOTAL PASSIF		7 240 469	6 577 671
INTÉRÊTS MINORITAIRES		490 852	564 558
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2012)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 253	-2 631
Réserves consolidées	5.13	291 426	265 187
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 440	131 637
Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés		-536	-123
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	51 445	38 357
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		630 522	592 427
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 361 843	7 734 656

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2012	2011
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 348 919</u>	<u>1 246 035</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		698 330	647 972
b - En faveur de la clientèle		490 589	438 063
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>721 265</u>	<u>541 009</u>
a - Débiteurs par accreditifs export devises		178 665	11 057
b - Débiteurs par accreditifs import devises		542 600	529 952
Actifs donnés en garantie	6.2	<u>1 035 000</u>	<u>898 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>3 105 184</u>	<u>2 685 044</u>
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement donnés		<u>288 971</u>	<u>262 914</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		288 971	262 914
Engagements sur titres		<u>9 198</u>	<u>6 702</u>
a - Participations non libérées		9 198	6 702
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>298 169</u>	<u>269 616</u>
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	6.3	<u>1 464 405</u>	<u>572 902</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		<u>1 464 405</u>	<u>572 902</u>

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2012	2011
Intérêts et revenus assimilés	7.1	355 197	328 006
Commissions	7.2	54 404	50 032
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	55 894	51 626
Revenus du portefeuille investissement	7.4	11 150	14 176
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		476 645	443 840
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-160 335	-163 853
Commissions encourues		-957	-1 033
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-12	-193
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-161 304	-165 079
PRODUIT NET BANCAIRE		315 341	278 761
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-84 454	-75 449
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	-225	559
Autres produits d'exploitation		68 371	67 136
Frais de personnel	7.8	-127 572	-117 460
Charges générales d'exploitation		-72 352	-72 284
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-5 788	-6 697
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		93 321	74 566
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		425	-184
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-2 040	3 693
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		91 706	78 075
Impôt sur les bénéfices	7.9	-17 049	-14 515
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		74 657	63 560
Intérêts minoritaires		-23 212	-25 203
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		51 445	38 357
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		51 445	38 357
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		51 445	38 357

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		452 096	414 756
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-177 114	-164 974
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		6 747	83 645
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-528 217	-776 303
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		182 217	179 661
6- Titres de placement		156 466	-107 233
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-195 238	-172 834
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		36 171	61 322
9- Impôt sur les sociétés		-6 800	-11 192
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	-73 672	-493 152
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 666	22 809
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-89 865	-10 314
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 318	-5 300
4- Plus-values sur titres de participations		-1 176	-325
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-79 693	6 870
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-132	-169
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-59 284	96 330
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-9 567	-53 451
7- Dividendes versés		-33 115	-32 568
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	-105 433	6 807
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-258 797	-479 475
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-273 720	205 755
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-532 517	-273 720

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 158 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'État Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15
Autres	14 885 563	74 427 815	46,51
- <i>Dont Africa emerging market fund</i>	<i>1 259 089</i>	<i>6 295 445</i>	<i>3,93</i>
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système

Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2011, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

ii. Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué en 2011 et continue à constituer en 2012 des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
 - Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
 - Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
 - Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
 - Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.
-

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes ont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%& 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les taux d'amortissement des immobilisations corporelles n'ont pas été révisés suite à la publication du décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, portant application de l'article 41 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à la loi de finances pour l'année 2008.

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2012 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES GILLETTS	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2011
Provisions pour dépréciation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	-125
Droits d'enregistrement dation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	125

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2012 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,82%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,26%
SOFINREC	IG	100,00%	96,68%
SIACR INVEST (2)	IG	49,12%	41,63%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,03%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,24%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,81%
SICAV BNA (3)	IG	30,55%	27,16%
Placement Obligataire SICAV (3)	IG	0,06%	0,04%
TUNIS-RE	ME	20,07%	17,32%
SODINO	ME	27,75%	27,42%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,04%
ESSOUKNA	IG	70,22%	22,95%
SIVIA	IG	99,99%	41,54%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,35%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,15%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	71,92%	45,15%
SOGEST	IG	94,74%	44,22%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,44%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,08%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,41%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	36	12,73%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	1	1,64%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	3	7,01%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	909	32,93%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 386.390 mDT au 31 décembre 2012 contre 237.493 mDT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 148.897 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars à la BCT, en partie compensé par une baisse des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Avoirs en caisse en dinars	69 629	31 065
Avoirs en caisse en devises	8 831	11 220
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	415
Avoirs auprès de la BCT en devises	6 256	7 184
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-466	-2 005
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	210 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	73 508	185 558
Intérêts à percevoir	62	112
Mouvements IBS	16 344	3 615
Avoirs auprès du CCP	328	329
Chèques TGT	1 898	-
TOTAL	386 390	237 493

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 140.994 mDT au 31 décembre 2011 à 95.485mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 45.509 mDT. Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
a - Créances sur les établissements bancaires	77 833	119 531
Comptes à vue	5 955	6 465
Provision sur Comptes à vue	-705	-
Prêts sur le marché monétaire dinars	71 835	97 501
Intérêts à percevoir	748	864
b - Créances sur les établissements financiers	17 652	21 463
Comptes à vue	4 104	2 946
Prêts sur le marché monétaire dinars	13 381	18 392
Intérêts à percevoir	167	125
TOTAL	95 485	140 994

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2012 à 6.282.766 mDT contre 5.843.831 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi un accroissement de 438.935 mDT (7,5%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	677 757	371 227	-1 645	-	-362 018	685 320
- Comptes débiteurs	17 441	-	-	-	-	17 441
- Autres concours à la clientèle	403 651	86 809	-1 645	-	-79 066	409 748
- Crédits sur ressources spéciales	256 665	284 418	-	-	-282 952	258 131
Engagements commerciaux et industriels :	6 123 362	129 532	-9 785	-	-149 554	6 093 554
- Comptes débiteurs	837 283	24 984	-	-	-50928	811 338
- Autres concours à la clientèle	5 147 739	88 533	-9 785	-	-83 363	5 143 124
- Crédits sur ressources spéciales	138 340	16 015	-	-	-15 263	139 092
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'ÉTAT	23 837	-	-	-464	-	23 373
Provisions sur créances douteuses				-505 931		-505 931
Provisions collectives sur créances non classées				-43 653		-43 653
Créances bancaires détenues par des SRC	263 907	23 810	-	-210 206	-47 951	29 561
TOTAL AU 31/12/2012	7 089 405	524 568	-11 430	-760 254	-559 523	6 282 766
TOTAL AU 31/12/2011	6 573 930	473 129	-10 646	-685 610	-506 972	5 843 831

Les dotations nettes aux provisions sur les créances constituées, à base consolidée, au titre de l'année 2012 se sont élevées à 74.644 mDT, contre 81.008 mDT au cours de l'année 2011, soit une diminution de 6.364 mDT (-7,86%).

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2012 comme suit:

	<i>(En mDT)</i>				
	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	20	-	-	20
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 628	5 335	-83 986	-13 928	3 050
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	49 427	4 830	-35 663	-7 208	11 386
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	42 655	5 233	-31 168	-13 915	2 805
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 983	3 044	-15 445	-4 117	4 465
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 097	1 294	-12 453	-1 829	2 109
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	39 827	4 055	-31 304	-6 953	5 625
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
TOTAL AU 31/12/2012	263 907	23 810	-210 206	-47 951	29 561
TOTAL AU 31/12/2011	266 054	24 080	-207 931	-48 238	33 964

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2012 à 275.848 mDT.

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés:

Les créances classées et leur couverture par les provisions et des agios réservés par la société mère BNA se présentent comme suit :

(En mDT)

	31/12/2011		31/12/2012	
	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions
TOTAL ENGAGEMENTS (a)	7 649 724	444 479	8 443 573	513 987
CREANCES TRAITÉES AU CAS PAR CAS	6 151 904	364 770	6 867 347	434 815
Créances non classées (0 et 1)	5 288 689		5 753 062	-
Créances classées (b)	863 215	364 770	1 114 285	434 815
Classe 2	106 164	9 743	160 197	19 553
Classe 3	95 951	35 546	99 509	22 077
Classe 4	303 183	127 714	453 766	161 648
Contentieux	357 917	189 067	400 813	223 245
SOFINREC & IMM		2 700		8 292
CREANCES NON TRAITÉES AU CAS PAR CAS	1 497 820	79 709	1 576 226	79 172
Ordinaires	1 351 347	15 887	1 429 590	16 046
Contentieux (c)	146 473	63 822	146 636	63 126
Total Créances classées (d) = (b) + (c)	1 009 688		1 260 921	-
Taux des Créances Classées (d)*100/(a)	13,20%		14,93%	
Couverture (e)		572 365		663 541
Provisions		444 943		513 987
Agios réservés sur CCD		42 487		50 928
Intérêts réservés sur crédits		84 935		98 626
Total créances classées (sans budgétaires) (f)	892 383	-	1 141 032	-
Taux de Couverture des créances classées par les provisions et agios réservés (e)*100/(f)		64,1%		58,2%

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2012	Encours au 31 décembre 2011
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 422	87 422
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	70 998	70 998
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 295	36 295
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 133	81 133
TOTAL	275 848	275 848

5.3.3. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la Banque procède à une décote de 40% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans, et à une décote de 100% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à quatre ans.

5.3.4. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé de notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5. Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la BNA a procédé à la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, d'un complément de provisions collectives afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier, et ce pour un montant de 10.917 KDT.

Ainsi, les provisions collectives affichent, au 31 décembre 2012, un solde cumulé de 43.653 KDT (dont 32.736 KDT comptabilisés au cours de l'exercice 2011) qui s'analyse comme suit :

(En mDT)

Catégorie (montants en DT)	Engagement net 2012	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Taux de provisionnement	Provision collective 2012
Agriculture	247 214	10,6%	1,00	16,66%	4 363
Autres industries	36 237	1,26%	1	38,62%	176
Autres services	567 929	1,19%	1	19,31%	1 300
Bâtiments et travaux publics BTP	219 131	1,690%	1,30	14,67%	705
Commerce	1 094 938	3,22%	1	26,62%	9 383
Consommation	4 383	16,31%	1	42,55%	304
Habitat	219 588	2,85%	1	18,07%	1 131
Industries manufacturières	1 526 126	3,64%	1	35,95	19 987
Promotion immobilière	479 302	3,29%	1	23,23%	3 665
Tourisme	146 134	7,07%	1	25,53%	2 638
Total Classes 0&1	4 540 982				43 653

5.3.6. Créances consolidées et créances prises en charge par l'État sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.266 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24.051 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'ensuit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

(En mDT)

Cadre légal	Créances prises en charge par l'État (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Écart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2012 (3)	En-cours au 31/12/2012 actualisé au taux de 7% (4)	Écart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	27 796	18 322	9 474
Article 25 de la loi n° 98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	130 712	86 520	44 192
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 051	12 740	11 311	8 881	6 481	2 400
TOTAL en DT	353 643	166 377	187 266	167 389	111 323	56 066

5.3.7. Engagements des entreprises publiques :

Les engagements des entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, présentent au 31 décembre 2012 un total de 1.140.133 mDT (*ce qui représente 173% des Fonds Propres Nets de la Banque à la même date*) et un risque encouru de 995.570 mDT. Ces engagements concernent 44 relations et se résument comme suit :

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES ENGAGEMENTS					
Engagements à court terme	Engagements à moyen et long termes	Crédits de consolidation	Engagements par signature	Engagements en contentieux	TOTAL
591 056	219 396	69 329	260 324	28	1 140 133

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES COUVERTURES						
Fonds budgétaires	Garantie de l'État	Garanties hypothécaires	Dépôts affectés	GOD	Impayés en intérêts	TOTAL
152	112 113	18 904	13 241	9	145	144 563

Onze de ces entreprises publiques, connaissant des difficultés financières chroniques, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas classés et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes (Office des Céréales, SNCPA, ONH, OTD, EL FOULEDH, etc.). En effet, sur un engagement total de 781.601 mDT les concernant, ces onze entreprises publiques affichent des engagements avec un risque de contrepartie important pour un montant de 331.888 mDT, adossés à des couvertures évaluées à 112.763 mDT, soit un déficit de financement de 219.125 mDT. Le tableau suivant récapitule la situation des engagements de ces onze relations.

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 775.010 mDT au 31 décembre 2012 contre 827.460 mDT au 31 décembre 2011, soit une diminution nette de 52.450 mDT essentiellement imputable à la baisse des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En mDT, au 31 décembre	2012			2011	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	89 725	-	-1 687	88 039	82 773
Titres cotés	52 048	-	-1 687	50 362	44 872
Titres non cotés	5	-	-	5	-
Parts dans les OPCVM consolidés	36 494	-	-	36 494	37 029
Parts dans les autres OPCVM	1 178	-	-	1 178	872
Titres à revenu fixe	665 855	21 117	-	686 971	744 687
Bons du trésor	357 100	10 952	-	368 051	426 860
Obligations	301 762	10 405	-	312 167	306 779
Parts de Fonds Communs de Créances	1 165	6	-	1 171	6 233
Billets de trésorerie	5 828	-246	-	5 582	4 814
TOTAL	755 580	21 117	-1 687	775 010	827 460

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 383.715 mDT au 31 décembre 2012 contre 306.236 mDT au 31 décembre 2011. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	31/12/2012				31/12/2011	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés/portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	141 844	2 683	-	-	144 527	64 388
Participations-financement (Titres en rétrocession)	63 759	413	-5 910	-	58 261	52 713
Titres déconsolidés	76	-	-	-	76	467
Autres titres de participation et de placement	64 016	-	-1 587	-	62 429	58 960
Parts dans les fonds communs de placement	2 400	-	-	-	2 400	2 400
Placements en fonds gérés SICAR	-14 916	-	-	-	-14 916	-14 565
Créances prises en charge par l'État	130 938	-	-	-	130 938	141 872
TOTAL	388 116	3 096	-7 497	-	383 715	306 236

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2012		2011	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,07%	26 390	20,39%	13 986
SODINO	SICAR	27,75%	8 745	27,75%	8 769
GEVE	Commerce	50,00%	679	50,00%	956
TOTAL			35 814		23 712

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont les suivantes :

(En mDT)

	TUNIS-RE (1)	SODINO (2)	GEVE (2)
Total Bilan	419 762	48 930	12 300
Total des capitaux propres	131 480	31 506	1 358
Total des produits d'exploitation	-	884	73
Résultat technique	2 390	-	-
Résultat d'exploitation	3 802	-1 973	-74
Résultat net de l'exercice	6 192	-1 973	-554

- (1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.
- (2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 147.673 mDT, des amortissements et des provisions de 85.882 mDT et une valeur nette de 61.791mDT, ce qui représente environ 0,73% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2012, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2011	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	12 316	1 914	-	-2 185	12 045
- Logiciels	12 316	1 914	-	-2 185	12 045
Amortissements :	-7 844	-1 748	774	-	- 8 818
- Logiciels	-7 844	-1 748	774	-	-8 818
TOTAL NET (1)	4 472	166	774	-2 185	3 226
Immobilisations corporelles :	130 737	9 484	-2 114	-2 479	135 628
- Terrains	3 265	15	-	-	3 280
- Constructions	55 134	-	-1 580	834	54 388
- Agencements, aménagements et installations	24 992	702	-	473	26 167
- Matériel de transport	3 370	288	-36	-2	3 620
- Mobilier et matériel de bureaux	36 038	1 845	-374	-60	37 449
- Matériel et outillage	28	1	-	-	29
- Immobilisations en cours	2 386	4 438	-	-1 418	5 406
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	200	1 944	-	-1 812	332
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	441	238	-	-494	185
- Dépenses nouvelles agences	-	13	-	-	13
- Immobilisations en dation	4 883	-	-124	-	4 759
Amortissements :	-74 465	-4 532	2 312	-	-76 685
- Constructions	-24 884	-1 406	1 905	-	-24 385
- Agencements, aménagements et installations	-19 876	-818	-	-	-20 693
- Matériel de transport	-1 844	-189	36	-	-1 996
- Mobilier et matériel de bureaux	-27 839	-2 118	371	-	-29 586
- Matériel et outillage	-24	-1	-	-	-25
Dépréciations :	-462	-41	125	-	-378
- Immobilisations en dation	-462	-	125	-	-337
- Matériel de transport	-	-41	-	-	-41
TOTAL NET (2)	55 809	4 911	323	-2 479	58 565
TOTAL GENERAL (1) + (2)	60 281	5 077	1 097	-4 664	61 791

5.7.1. Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 062	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
			36	36	-	-
1106084102	Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 758	4 552	-207	337

5.7.2. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles, mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 340.860 mDT au 31 décembre 2012 contre 294.632 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Comptes de régularisation actifs :	102 712	89 066
- Débiteurs divers	65 712	19 289
- État, impôts & taxes	531	8 652
- Commissions de gestion à percevoir	2 985	7 877
- Ajustements devises	1 682	263
- Comptes liés à la compensation (1)	27 050	48 310
<i>Valeurs à compenser</i>	<i>23 413</i>	<i>48 310</i>
<i>Anciens suspens T24 à apurer</i>	<i>3 637</i>	-
- Autres comptes	4 031	3 831
Actifs d'impôts sur les résultats :	51 762	42 195
- Actifs d'impôts exigibles	11 280	5 384
- Actifs d'impôts différés	40 482	36 811
Actifs d'exploitation des filiales non financières	138 792	120 872
- Stocks de terrains à bâtir	44 441	18 325
- Stocks de travaux immobiliers en cours	75 081	57 262
- Stocks de travaux immobiliers terminés	13 256	38 013
- Autres stocks	803	904
- Clients et comptes rattachés	5 211	6 368
Autres actifs :	47 594	42 499
- Prêts au personnel	32 328	32 520
- Charges reportées	2 110	-
- Stock cartes de retrait	510	592
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	83	41
- Dépôts et cautionnements	542	594
- Autres comptes	11 989	8 720
TOTAL	340 860	294 632

(1) : Au 31 décembre 2012, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 27.050 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 90.166 mDT. Ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant (*valeurs à compenser*) et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » présentant un solde débiteur de 3.637 mDT au 31 décembre 2012 contre un solde créditeur de 12.084 mDT au 31 décembre 2011.

La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures ». Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport.

L'analyse de ces suspens par ces deux commissions a abouti à l'identification des principales causes suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

Au 31 décembre 2012, les suspens résiduels relatifs à 2011 et à 2012, *selon les comptes rendus des commissions* dont les travaux sont toujours encours, présentent respectivement des soldes débiteurs pour 1.678 mDT (1 338 suspens) et 1.959 mDT (1 587 suspens).

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 204.190 mDT au 31 décembre 2012 contre 84.061 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 120.129 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars & en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	197 397	77 928
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 793	6 133
TOTAL	204 190	84 061

➤ *Décomposition par nature de compte :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Comptes à vue	13 425	12 870
Emprunts sur le marché monétaire dinars	65 000	31 500
Emprunts sur le marché monétaire devises	125 653	39 614
Intérêts à payer	112	77
TOTAL	204 190	84 061

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.157.306 mDT au 31 décembre 2012 contre 4.834.855 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 322.451 mDT, soit un taux de progression de 6,67%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts en dinars :	4 648 469	4 182 195
- Dépôts à vue	1 204 004	1 148 206
- Dépôts d'épargne	1 895 281	1 680 952
- Bons de caisse	115 058	132 559
- Comptes à terme	163 162	169 092
- Comptes spéciaux de placement	533 022	709 241
- Certificats de dépôt	588 548	179 981
- Autres sommes dues à la clientèle	149 394	162 164
Dépôts en devises :	503 882	635 208
- Dépôts à vue	338 024	458 232
- Bons de caisse	8 921	8 336
- Comptes à terme	65 153	70 150
- Comptes de placement	79 049	84 572
- Autres sommes dues à la clientèle	12 735	13 918
Dettes rattachées :	4 955	17 452
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1226	1094
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	86	107
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	10160	9917
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	8 900	15 109
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-15 417	-8 775
TOTAL	5 157 306	4 834 855

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 446.406 mDT au 31 décembre 2012 contre 459.429 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Emprunts obligataires	38 173	41 302
Ressources extérieures	229 870	273 036
Ressources budgétaires	228 308	199 361
Ecart de conversion sur emprunts	-52 701	-57 094
Intérêts à payer	2 757	2 825
TOTAL	446 406	459 429

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, la BNA a supporté le risque imputable à l'État au titre de ces lignes de crédit comme prévu par lesdites conventions.

Dans ce cadre, les services de la BNA ainsi que les services du Ministère des Finances ont tenu plusieurs réunions de travail et ont conclu que, conformément aux conventions, l'État est redevable à la BNA d'un montant net de 1.120 mDT soit la différence entre les créances de la BNA sur l'État qui se sont élevées à 26.435 mDT et les dettes de la BNA envers l'État qui ont totalisé 25.315 mDT.

Cette créance sur l'État sera réglée par le biais des recouvrements potentiels et futurs des clients de la BNA bénéficiaires des crédits accordés sur ces mêmes lignes.

Suite à la confirmation du Ministère des Finances (PV signé par les deux parties), une convention sera établie entre l'État et la BNA par laquelle ces deux parties s'engagent à ne plus réclamer d'éventuel reliquat constaté ultérieurement.

5.11.2. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2012 à 2.355 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2012 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 422
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 540
TOTAL		11 962

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31 décembre 2012. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 334.251 mDT au 31 décembre 2012 contre 300.123 mDT au 31 décembre 2011. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
État, impôts et taxes	16 765	15 020
Impôts sur les sociétés	12 228	8 905
Passifs d'impôts différés	25 408	22 286
Fournisseurs et comptes rattachés	6 488	4 179
Organismes sociaux	28 707	25 637
Comptes d'ajustement devises	3 448	1 459
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	87
SWAPS devises	244	-61
Congés à payer	7 824	7 374
Produits perçus d'avance	1 559	1 093
Excédent de caisse	1 178	1 040
Charges sur emprunt	50	50
Autres comptes de régularisation passif	2 313	1 688
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	13	54
Comptes liés à la compensation (1)	90 166	94 086
▪ Valeurs à compenser	90 166	82 002
▪ Anciens suspens T24 à apurer	-	12 084
Comptes de régularisation	33 269	18 395
Comptes Étatiques créditeurs	38 218	35 561
Créditeurs divers	40 018	40 038
Provisions pour passifs et charges :	26 272	23 234
▪ Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (2)	20 067	19 273
▪ Autres provisions pour risques et charges	6 205	3 960
TOTAL	334 251	300 123

- (1) Au 31 décembre 2012 les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 Autres Passifs) présentent un solde de 90.166 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (poste AC7 Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 27.050 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de «Télé-compensation 24 heures» au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées courant 2012. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la «Télé-compensation 24 heures».

- (2) Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Pour l'estimation de ces provisions, les principales hypothèses suivantes ont été retenues :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	BNA Capitaux & SICAR INVEST (Filiales)	Filiales de promotion immobilière (*)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	4%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	5%	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	74,3 ans	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	580 DT	Néant	Néant	Néant

(*) SIMPAR, ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et LES ŒILLETS.

- (a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
AR ≤ 5 ans	0%
5 ans < AR ≤ 10 ans	2%
10 ans < AR ≤ 20 ans	7%
AR > 20 ans	10%

- (b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2012 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (<i>3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes</i>)	25
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	18

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2012 à 291.426 mDT contre 265.187 mDT au 31 décembre 2011. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Contribution de la mère consolidante	250 805	228 009
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 733	39 804
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 696	14 722
+ Part du groupe, dans les autres réserves	198 256	175 085
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 881	-1 601
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	26 011	24 653
+ Contribution positive dans les réserves	26 135	24 745
- Contribution négative dans les réserves	-123	-92
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	14 756	12 618
+ Contribution positive dans les réserves	14 756	12 653
- Contribution négative dans les réserves	-	-35
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-145	-93
+ Contribution positive dans les réserves	528	437
- Contribution négative dans les réserves	-674	-530
TOTAL	291 426	265 187

5.13.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 131.440 mDT au 31 décembre 2012 contre 131.637 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Dotation de l'État de 133.000 mDT	131 437	131 669
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 563	-1 331
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	3	-32
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	40	-112
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-127	-138
- Frais de négociation des OPCVM	-4	-4
- Part revenant aux minoritaires	93	222
TOTAL	131 440	131 637

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 51.445 mDT contre un résultat de même nature de 38.357 mDT au 31 décembre 2011. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Contribution de la mère consolidante	49 931	34 337
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	-1 215	1 816
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 268	1 849
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-2 482	-33
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 598	2 310
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 638	2 312
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-40	-3
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	131	-105
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	212	50
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-80	-155
TOTAL	51 445	38 357

5.13.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2012	2011
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	51 445	38 357
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 341 886	31 286 199
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,641	1,226

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "*Actions propres et d'auto-contrôle*".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 3.253 mDT contre 2.631mDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	5 921	5 225
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	-688	-2 007
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	-279	-296
Part des minoritaires	-3 069	-1 657
TOTAL	3 253	2 631

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.288 mDT au 31 décembre 2012 contre 6.592 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une hausse de 696 mDT, et ce suite à l'acquisition en Bourse de 77.800 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 696 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2011	84 199	1 367	535 015	5 225	447 062	6 592
+ Acquisitions	-	-	77 800	696	77 800	696
- Cessions	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2012	84 199	1 367	612 815	5 921	697 014	7 288

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.348.919 mDT au 31 décembre 2012 contre 1.246.135 mDT au 31 décembre 2011. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
a- En faveur d'établissements bancaires :	698 330	647 972
- Effets endossés	634 000	577 500
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	64 330	70 472
b- En faveur de la clientèle :	490 985	438 163
- Débiteurs par avals et acceptations	58 170	46 081
- Débiteurs par lettres de garanties	73 415	79 339
- Débiteurs par obligations cautionnées	13 486	14 541
- Débiteurs par cautions fiscales	63 012	45 067
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	259 374	234 464
- Avals emprunts obligataires	4 300	5 762
- Avals billets de trésorerie	18 800	10 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	32	2 108
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000
TOTAL	1 348 919	1 246 135

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 577.500 mDT au 31 décembre 2011 à 634.000 mDT au 31 décembre 2012. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'État), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
 - La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
 - Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
 - Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
 - La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.
-

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 1.035.000 mDT au 31 décembre 2012 contre 898.000 mDT au 31 décembre 2011. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

(En mDT)

Désignation	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres de créances	700 000	508 000
Bons du trésor	335 000	390 000
TOTAL	1 035 000	898 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2012 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	-	8 791
Garanties reçues de l'État	661 927	223 668
Garanties reçues de la clientèle	802 478	340 443
TOTAL	1 464 405	572 902

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 355.197 mDT en 2012 contre 328.006 mDT en 2011, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 8 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 562	4 570
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 013	3 323
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	477	722
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	789	401
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	283	124
Opérations avec la clientèle :	335 274	311 594
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	61 487	53 824
- Intérêts sur crédits à la clientèle	273 787	257 770
Autres intérêts et revenus assimilés	15 361	11 842
TOTAL	355 197	328 006

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 54.404 mDT en 2012 contre 50.032 mDT en 2011, soit une augmentation de 9 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	28 376	26 464
Commissions sur opérations Monétique	3 741	3 250
Commissions sur opérations de change	771	561
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 048	1 936
Commissions sur location de coffre-fort	15	19
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 617	7 701
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 021	2 074
Commissions sur avals billets de trésorerie	339	240
Commissions de gestion d'OPCVM	426	413
Commissions de gestion de fonds à capital risque	68	79
Commissions diverses	7 982	7 294
TOTAL	54 404	50 032

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 55.894 mDT en 2012 contre 51.625 mDT en 2011, soit une augmentation de 8 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	45 453	43 468
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	42 377	40 638
- Dividendes & revenus assimilés (+)	3 745	2 924
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	338	482
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-1 006	-576
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	10 440	8 158
- Résultat sur opérations de change	7 408	5 580
- Commissions sur change manuel	3 032	2 578
TOTAL	55 894	51 626

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 11.149mDT en 2012 contre 14.176 mDT en 2011, soit une diminution de 21%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Revenus des titres de participation en rétrocession	232	329
Revenus des autres titres de participation	7 734	11 667
Revenus des obligations	3 037	2 113
Revenus des fonds gérés	147	67
TOTAL	11 150	14 176

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 160.335 mDT en 2012 contre 163.853 mDT en 2011, soit une diminution de 2 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	50 663	32 504
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	49 506	32 083
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	700	89
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	250	221
- Report / Déport sur opérations de SWAP	207	111
Opérations avec la clientèle :	99 105	118 653
- Intérêts sur comptes à vue	6 129	6 197
- Intérêts sur comptes d'épargne	42 404	44 528
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	50 572	67 928
Emprunts	8 803	10 405
Autres intérêts et charges	1 763	2 292
TOTAL	160 335	163 853

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 84.454mDT en 2012 contre 75.449 mDT en 2011, soit une augmentation de 12%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-116 517	-81 318
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-10 917	-32 736
Créances cédées ou passées par pertes	-9 595	-2 462
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	52 791	37 209
Dotations aux provisions pour risques et charges	-587	-3 009
Reprises sur provisions diverses	355	2 136
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-391	-
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	-4 092	2 000
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	3 261	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	1 421	2 723
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-254	-123
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	70	132
TOTAL	-84 454	-75 449

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 225 mDT en 2012 contre une somme nette positive de 560 mDT en 2011. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 949	-975
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-2 852	-2 443
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	641	1 880
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	3 014	1 579
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	-330	-
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 521	943
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	-
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-	-280
Gains sur titres consolidés	146	1
Pertes sur titres consolidés	-415	-145
TOTAL	-225	560

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 127.572 mDTen 2012 contre 117.460 mDTen 2011, soit une augmentation de 8.6%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Salaires et compléments de salaires	93 805	85 810
Charges sociales et fiscales	26 331	24 008
Autres charges du personnel	7 028	6 429
Variation des congés à payer	408	1 213
TOTAL	127 572	117 460

7.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2012 la charge nette s'élève à 17.049 mDT contre 14.515 mDT en 2011. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	17 233	14 308
Charge des impôts différés de l'exercice	3 042	2 131
Produits des impôts différés de l'exercice	-3 226	-1 925
TOTAL	17 049	14 515

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 73.672 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 274.981 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 182.217 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 528.217 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 195.238 mDT ;
- Les flux d'encaissement liés aux titres de placement ont atteint 156.466 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 79.693 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 89.865 mDT et 6.318 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 17.666 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 1.176 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 105.433 mDT provenant essentiellement du rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 59.284 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 9.567mDT et de la distribution de 33.115 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 532.517 mDT au 31 décembre 2012 contre un solde négatif de 273.720 mDT au 31 décembre 2011, soit une variation à la baisse de 258.798 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2012 :

	<i>(En mDT)</i>
Liquidités en dinars tunisiens :	272 936
- Caisse dinars	69 628
- Avoirs à la BCT en dinars	-60 730
- Avoirs en CCP	328
- Mouvements IBS	16 344
- Avoirs auprès du TGT	1 898
- Placements en dinars	250 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 522
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 054
Liquidités en devises :	87 134
- Caisse devises	8 831
- Avoirs à la BCT devises	6 233
- Correspondants débiteurs en devises	1 538
- Correspondants créditeurs en devises	-371
- Placements en devises	70 903
Emprunts en dinars	-1 100 000
Emprunts en devises	-125 653
Placements supérieurs à 3 mois (*)	333 066
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2012	-532 517

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2012
74 870 720	(332 558)	-	10 000 000	84 538 162

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2011 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 521.959 DT

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 s'élèvent à 409 103 DT.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2012, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 11 248 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2012 un montant de 14.641 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12 609 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 747 320 DT.
7. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 766.938 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31 décembre 2012 est de 3 999 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2012.
8. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2012
1 500 000	-	2 500 000	4 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31 décembre 2012 pour un montant de 1.000 DT. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 20 407 DT sous forme d'intérêts.

9. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 12.203 dinars HT.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2012, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 618 202 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2012, du matériel informatique pour 206 364 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 682 775 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.
- La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31 décembre 2012 pour un montant de 2.000.000 dinars. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 81.351 DT sous forme d'intérêts.
13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2012, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit :

(En DT)

SOCIÉTÉ	MONTANT BRUT
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES CEILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 000
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 667
ESSOUKNA	13 542
SIMPAR	6 250
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
GEVE	3 750

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit :

(En DT)

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	37 787 789	1 904 778
LES ŒILLETS	1 830 432	101 147
ESSOUKNA	10 662 448	638 193
SOGEST	82 394	6 293
SIVIA	23 874 825	1 561 000
GEVE	5 355 000	-
EL MADINA	10 263 430	798 340
SOFINREC	37 934 242	1 448 182

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 464.282.564 DT au 31 décembre 2012 :

(En DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2012
Office des Céréales	461 371 218
Office du Commerce de la Tunisie	616 545
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 531 801
Mr Ahmed BOUZGUENDA	143 000
Groupe Sahbi MAHJOUB	620 000
TOTAL	464 282 564

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2012 totalisent la somme de 54.250 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

(En DT)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2012		Commissions encaissées en 2012	Intérêts de l'exercice 2012	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	110 330	83 461	39 793	51 065	-
SIVIA	1 013 748	2 892 705	-	117 462	-
ESSOUKNA	-	1 536 204	-	-	13 327
AGRO-SERVICES	-	976 662	13 934	142	3 760
TIS	-	56 971	3 836	1 859	-
BNA CAPITAUX	4 109 745	92 986	-	-	-
LES ŒILLETS	-	58 162	746	-	1 950
SOFINREC	36 734	154 170	264	29	4 194
GEVE	-	150 375	-	-	-
SODINO	-	275 580	-	-	-
POS	-	632 979	30	-	146 309
SOGEST	-	23 741	-	6 292	-
EL MEDINA	-	810 988	2 793	-	11 339
SICAR INVEST	69 638	1 235 090	-	717	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4 707	86	-	14
ZIED	-	193	-	113	-

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Éliminations entre secteurs		Consolidé	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	476 033	443 743	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	67 110	57 912	5 197	4 932	-	-	-	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	6 237	6 477	2	-	-	-	-6 239	-6 477	-	-
Total	482 270	450 220	67 112	57 912	5 197	4 932	(6 239)	(6 477)	548 340	506 587
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	84 685	66 903	15 504	15 613	-2 522	-1 923	-6 153	-6 493	91 514	74 099
Charges non affectées	-	-	-	-	-	-	-	-	(29)	(31)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	91 485	74 068
Charges financières des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(88)	(74)
Produits des placements des secteurs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	672	163
Part du résultat net dans les entreprises associées	181	-295	244	110	-	-	-	-	425	(185)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(788)	4 103
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 049)	(14 515)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	74 657	63 560
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	8 122 254	7 531 396	130 307	117 565	2 056	2 539	-	-	8 254 617	7 651 500
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	30 785	20 868	5 029	2 845	-	-	-	-	35 814	23 712
Passifs sectoriels	6 084 721	6 521 231	10 490	18 142	1 803	2 341	-	-	6 097 014	6 541 714
Dotations aux amortissements	5 204	6 271	481	328	102	128	-	-	5 788	6 727



Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Le Banquier - 2^{ème} étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn



Expert comptable – Commissaire aux
Comptes - Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Immeuble Safsaf - entrée B - 4^{ème} étage
1073 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél.: (216) 71 95 02 52
Fax.: (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un

résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 630.522 mDT (part du Groupe), y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 51.445 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- 1) Nos travaux d'audit de la BNA, société mère, ont été limités par :
 - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le
-

caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

(Se référer à la Note 5.3.3 des états financiers consolidés)

- b)** L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)

- 2)** Les engagements de 44 entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, s'élèvent à 1.140.133 mDT au 31 décembre 2012. Ils n'ont pas été pris en compte lors de l'estimation des provisions à base individuelle et des provisions à base portefeuille (ou collectives) destinées à couvrir les risques avérés et les risques latents encourus par la BNA (société mère) au titre des créances sur la clientèle.

Particulièrement, 11 de ces 44 entreprises publiques (dont notamment l'Office des Céréales) connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. En effet, les engagements de ces relations, s'élevant au 31 décembre 2012 à 781.601 mDT, ne sont couverts que pour un montant de 112.763 mDT par des garanties admises par la Banque Centrale de Tunisie, soit un risque net encouru par la BNA (société mère) de 668.838 mDT.

Il s'ensuit que la classification de ces engagements même parmi les actifs incertains (classe 2) aurait abouti à la constitution de provisions à base individuelle pour un montant significatif de 133.768 mDT, sans tenir compte de l'incidence financière de la réservation des intérêts et agios relatifs à ces relations et comptabilisés par la BNA (société mère) en produits d'exploitation.

Par ailleurs, le solde des provisions collectives au 31 décembre 2012 aurait été augmenté de 6.340 mDT en tenant compte des risques latents encourus par la BNA (société mère) au titre des engagements des entreprises publiques s'élevant à cette date à 1.140.133 mDT et maintenus parmi les actifs courants (classe 0) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La BNA considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat qui devrait intervenir pour assainir la situation des entreprises publiques connaissant des difficultés financières afin qu'elles puissent honorer leurs engagements.

(Se référer à la Note 5.3.7 des états financiers consolidés)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 167.389 mDT au 31 décembre 2012, alors que leur juste valeur est estimée à 111.323 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 56.066 mDT.

(Se référer à la Note 5.3.6 des états financiers consolidés)

- 2) Parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'État d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. La présentation de la dotation de l'État de 133.000 mDT parmi les passifs du bilan affecterait sensiblement les fonds propres et le ratio de solvabilité de la BNA au 31 décembre 2012.
-

(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1.2 des états financiers consolidés)

- 3) Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 461.371 mDT et représentent 68,58% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2012, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- 4) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA (société mère) affiche un ratio de liquidité de 78,13% au 31 décembre 2012 contre 83,63% au 31 décembre 2011.

(Se référer à la Note 8.4 des états financiers consolidés)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 juillet 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI
